
Adresse de la société populaire de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et fait part de la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux et fait part de la fabrication du salpêtre, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 368-369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25763_t1_0368_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

imminent dont il vient de préserver la France ? En dérochant le Législateur au fer de l'assassin, il assure le salut d'un grand peuple; sa main puissante continuera d'écarter de vous les complots des méchants. Elle vous conservera au milieu de leurs trames perfides; Et ce Dieu tutélaire obtiendra de tous les Français un tribut perpétuel d'amour et de reconnaissance. »

DUBRAC, BEAUFORT, ROBERT
[et 3 signatures illisibles.]

c

Les membres composant la société populaire de Belleville, département du Rhône, annoncent qu'ils ont fait une offrande en chemises et autres effets pour les défenseurs de la patrie; que leurs cloches sont converties en canon; que l'argenterie de leur église est au creuset national; que leurs concitoyens travaillent au salpêtre; qu'ils en ont déjà extrait 3 quintaux; et enfin qu'ils viennent de faire partir pour le 4^e régiment de chasseurs à cheval, un jeune homme vigoureux, monté, armé et équipé aux frais de la société. »

[La Sté popul. de Belleville à la Conv.; 1^{er} prair. II] (1).

« Citoyens Représentants,

En asséyant la liberté et l'égalité sur la probité et la justice, vous leur avés donné des bases impérissables.

Ces vertus n'ont jamais cessé d'être à l'ordre du jour, dans l'esprit du vrai patriote, du franc républicain.

Nous les avons toujours professées en dépit de ces hommes exaspérés, qui sous le masque imposteur du patriotisme, cherchoient à nous corrompre, pour faire triompher leur mauvaise foi.

Nous sentions d'avance qu'un gouvernement républicain doit être l'école des mœurs et des vertus.

Nous avons méprisés, foulés aux pieds, tous les hochets du fanatisme et de la superstition; mais nous n'avons pas cessé de reconnoître l'être suprême, et toujours nous avons conservé l'idée consolante de l'immortalité de l'âme.

Le décret qui vient de consacrer ces vérités sublimes, nous a pénétré du respect et de vénération.

Avec quel transport de joie il a été accueilli dans notre commune ! avec qu'elle satisfaction nous célébrons les fêtes que vous venés d'établir !

Que les brigands couronnés; que les prêtres imposteurs, osent encore leur comparer le charlatanisme sacerdotal ! ...Qu'elle diférence !

Vous venés de faire luire le grand jour de la vérité. Vous l'avés rendue palpable au milieu des mensonges et des erreurs qui l'obscurcissoient.

Oùi tous les français sont aujourd'hui convaincus que la liberté est une emanation de la divinité.

Et on veut nous la ravir ? ...Qu'elle extravagance ! Nous vivrons libres. Nous le voulons, cela suffit.

Nous ne pouvons plus, maintenant que nous connoissons nos droits, nous laisser reduire à l'esclavage.

(1) C 309, pl. 1207, p. 4. B^m, 21 mess. (1^{er} suppl^l) et 22 mess. (suppl^l).

Supporter l'idée de cette honte n'est pas d'un français.

Nous sacrifierons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, s'il le faut, pour une aussi belle cause.

Nos vies et nos fortunes ne sont rien, sans la liberté.

Quoique nôtre commune ne présente une population que de 1 600 individus, déjà près de 200 de nos frères, nos concitoyens, sont sur les frontières.

Nous nous glorifions d'avoir formé la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon de Rhône et Loire, et d'avoir ainsi préparé le noyau, autour duquel il a été bientôt au complet.

Nous sommes disposés à aller les joindre ces généreux frères pour partager leur gloire et leur triomphe. Parlés et nous partons.

Vous, citoyens représentants, restés fermes à vôtre poste. Continués vos immortels travaux, achevés ...faites punir punir tous les traîtres. Que le sol de la liberté ne soit plus souillé par la présence de ces monstres.

Reposés vous sur nos bras, sur le courage et la valeur de nos intrépides guerriers. Faites toujours des lois sages, que la justice, la probité et l'humanité en soient la base, et nôtre triomphe est assuré.

Faites surtout que nos généreux et braves défenseurs ne manquent de rien. Déjà nous leur avons fait une offrande en bas, chemises, cols, mouchoirs, souliers, etc. nous sommes près à recommencer.

Il n'y a que des egoïstes, des insoucians, des hommes profondément ingrats, qui puissent se refuser à remplir cette obligation sacrée.

Nos cloches sont converties en canons, nôtre argenterie d'église est au creuset national, et du sol de nos caveaux sort journellement la foudre qui doit pulvériser les phalanges ennemies. Plus de 3 quintaux de salpêtre sont les premices de nos travaux.

Nous venons de faire partir pour le 4^e régiment de chasseurs à cheval, un jeune homme vigoureux, fort et robuste, monté, armé et équipé aux frais de la société. Il a promis, il a juré même, de ne poser les armes qu'après que notre victoire sera complète. Nous le connaissons il tiendra son serment.

En attendant que vous nous appelliez nous mêmes à nous mesurer avec les satellites des despotes, nous combattrons les ennemis intérieurs, nous les surveillerons. Nous [rendrons] vains et impuissants leurs efforts audacieux. Déjà les partisans du Royalisme et du Fédéralisme dans nos contrées, ont subis la peine due à leurs forfaits. Aucun n'échappera à la justice nationale. Il ne faut laisser vivre que des hommes libres et dignes de l'être. Vive la république ! vive la montagne ! »

DESOIGNES (*secret.*), GAILLOT (*secret.*)
[et 1 signature illisible (*présid.*)]

d

[La Sté popul. de Chalon-sur-Saône à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentants

Vous avés décrété; que toutes les terres de la republique seroient lessivées pour en extraire le salpêtre :

(1) C 309, pl. 1207, p. 2. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

A votre voix : toutes les communes se sont empressées de mettre à exécution cette mesure révolutionnaire. Nous n'avons pas été les derniers à remplir ce devoir sacré; depuis quelques décades nous avons mis la main à l'œuvre; et déjà nous avons la satisfaction; de pouvoir offrir à la République 12 000 livres de salpêtre, contenant très peu de sels étrangers, assés pur, pour faire de la poudre après un seul raffinage.

Nous n'avons épargné, ni soins, ni peines, ny dépenses, pour hater sa perfection, et sa fabrication.

Les republiquains ne calculent pas, quand il s'agit de forger la foudre, et les armes qui doivent exterminer nos ennemis. Lorsque Pitt et Cobourg, apprendront qu'une des plus petites communes de la République a fabriqué dans quelques jours assés de salpêtre pour foudroier la plus puissante de leurs armées : ils jugeront ce qu'ils doivent attendre d'un peuple qui sait créer, et multiplier à volonté les instruments de sa vengeance.

Citoyens : ce que nous vous offrons n'est que le prélude de nos travaux; malgré la position de notre commune située dans une plaine environnée d'eau; nous lessiverons jusqu'au dernier pouce de terre.

Nous avons applaudi dans le temps aux mesures révolutionnaires qui ont sauvé la République. Comme vous, nous avons jugé les conspirateurs athées, que le glaive de la loi vient de frapper. La République est imperissable; puisque vous avez mis à l'ordre du jour la justice, la probité; puisque vous avez rendu à l'homme vertueux, l'idée consolante de l'existence de l'être suprême, et de l'immortalité de l'ame.

Nous somme pénétrés de respect pour vos sages décrets; nous avons en vous la confiance la plus entière : Ordonnés, demandés : aucuns sacrifices ne coutera à des citoyens, qui cherissent leurs législateurs et qui préfèrent la mort à l'esclavage. S. et F. »

BIQUEURE (*présid.*), LOGERETTE (*secrét. adj'*),
MICHELIN (*secrét.*), DUSSUD (*secrét.*).

e

[*La comm. de Dun-sur-Loir, ci-dev' Chateaudun, à la Conv. ; II prair. II*] (1).

« Représentans du Peuple français,

Vous aviez détruit toutes les tyrannies. Vous aviez parlé aux Français le langage de la Raison et le fanatisme n'existait plus. Toutes les factions avaient succombé sous le glaive de la justice Nationale, lorsqu'il s'en est formé une d'autant plus dangereuse qu'elle affectait les dehors du patriotisme et que pour détruire la liberté elle en empruntait le langage. Dans le moment ou vos décrets et les rapports du comité de Salut public annonçaient votre volonté bien déterminée de mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour, des scélérats travaillaient à détruire tous les principes de la morale, à dessécher le germe de toutes les vertus, et à rendre un peuple libre et généreux l'objet de l'exécution de l'Europe. Vous les avez démasqué. Ils ont été punis et les tyrans dont ils étaient les supots

ont encore vus leurs criminels complots détruits et renversés par le genie Républicain.

Vous avez fait plus. Vous avez prouvé à l'univers qu'en détestant le fanatisme, vous étiez bien éloignés d'adopter les principes monstrueux de l'athéisme. Vous avez hautement proclamé que vous reconnaissiez l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez établi des fêtes qui par leur majesté rapeleront sans cesse les hommes à l'idée de l'auteur bien-faisant de la nature et graveront dans leur cœur les principes des vertus morales et civiques si essentiellement liées à un gouvernement libre.

Aucun de vos décrets n'a eu une aussi grande influence sur la marche de la révolution, elle est achevée. Vous pouvez y compter, le Peuple est éclairé, la calomnie contre ses vertueux Représentans ne trouvera plus aucun [mot illisible]; nos armées sont triomphantes, la liberté est établie sur des bazes innébranlables et tous les thrones de l'Europe seront bientôt renversés.

Continuez, généreux deffenseurs des doits de l'humanité, le gouvernement révolutionnaire est en activité, l'énergie du comité de Salut public s'est communiquée à toutes les administrations, les mesures les plus difficiles s'exécutent avec une rapidité inconcevable. Le Peuple seconde l'activité de ses magistrats. Tel est l'effet de la liberté et de l'esprit public bien dirigé, les sacrifices ne comptent rien lorsqu'ils sont faits pout la Patrie.

Avec quel effroy suivi de la plus profonde indignation n'avons nous pas appris l'attentat commis sur 2 représentans qui ont tant de droits à la reconnaissance de tous les français. La stupeur a été générale lorsqu'on a su leur danger. La joye a été universelle lorsqu'on a été certains qu'ils y étaient échapés. Il ne nous reste plus que le sentiment d'horreur que doit inspirer à tout vrai patriote, un aussi exécrationnel complot. Il n'est pas un seul de nos concitoyens qui n'envie le sort de l'immortel Geofroy dut il périr de ses blessures.

Représentans, veillez à votre sureté, le sort de la France est attaché à votre conservation. Si vous vous appartenez vous pourriez braver la mort, vous appartenez à la Patrie, elle veut que vous preniez des précautions pour assurer des jours dont elle a besoin. »

GIBAUT (*mairie*), MARCAULT, DELAFORGE,
MANGER, CHERVIC, LAUVERNAT, TOUCHE, DO-
GER, MOREAU, BARBÉ, BORET, BORDOT, CORNU,
BIQUOU [et 4 signatures illisibles].

f

La Sté popul. de Bayonne félicite la Convention sur ses travaux et s'indigne de l'attentat (1).

g

[*La Sté popul. d'Aunay à la Conv. ; 5 mess. II*] (2).

« Citoiens législateurs,

Le just hommage que vous prescrivez de rendre à l'être suprême, annonce aux vrais patriotes que

(1) C 308, pl. 1198, p. 23. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(1) Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1207, p. 7. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).